

Le 19 octobre dernier, je demandais au ministre, premièrement, si le taux pondéré d'intérêt qui est à la hausse actuellement serait suffisamment productif pour payer la pleine indexation et, deuxièmement, quel sera le taux d'indexation des pensions pour les trois prochaines années. Le président du Conseil du Trésor m'a répondu qu'il espérait être en mesure d'annoncer les taux proposés pour les trois prochaines années, et ce en octobre tel que promis. Or nous sommes en novembre et aucune annonce n'a encore été faite jusqu'à maintenant.

J'admets l'existence des problèmes et je n'aime pas m'étendre davantage sur la question, mais je l'apprécierais ce soir si le secrétaire parlementaire pouvait nous assurer que d'ici quelques jours le ministre nous donnera cette nouvelle indiquant fermement le taux d'indexation des pensions pour les trois prochaines années.

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je dois encore une fois féliciter l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui a de nouveau sensibilisé les députés au sujet d'un problème qui intéresse vivement ses commettants y compris bien sûr les retraités de la Fonction publique du Canada.

Comme on le sait, ce principe de maintien du pouvoir d'achat de pensions permettant que les retraités puissent continuer à avoir accès au même panier de provisions et aux mêmes services est un principe que le gouvernement s'est engagé et s'engage toujours à respecter. Toutefois, le gouvernement serait-il également engagé à l'égard du principe selon lequel les dispositions relatives aux pensions de la Fonction publique doivent être justes et équitables en fonction de leur incidence sur les contribuables du Canada? Le gouvernement ne croit pas que ces deux principes soient incompatibles. La déclaration du 9 mars par le président du Conseil du Trésor a expliqué les modalités d'indexation qui permettront d'atteindre ces deux objectifs. Ces modalités sont contenues dans le bill C-12 dont le député a parlé et qui modifie le droit statutaire à la pension de retraite.

L'honorable député d'Ottawa-Vanier demande aussi quelles seront les modalités d'ajustement de pensions pour les retraités de la Fonction publique pour les trois prochaines années. J'espère qu'il peut comprendre que je ne suis pas en mesure ce soir de lui annoncer ces nouvelles, mais je voudrais expliquer que les estimations et les calculs qui devront être faits avant qu'une décision soit prise sont très compliqués et exigent beaucoup de temps. Je peux le rassurer en disant que ce sujet est présentement à l'étude et le président du Conseil du Trésor (M. Andras) espère être en mesure de faire une déclaration très prochainement au sujet des ajustements de pensions qui seront proposés pour les années 1979, 1980 et 1981, et j'assure le député que les propositions de ce soir seront portées à l'attention de l'honorable président du Conseil du Trésor.

[Traduction]

LES AÉROPORTS—L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LES INSTALLATIONS NÉCESSAIRES AUX HANDICAPÉS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier au ministre des Transports (M. Lang)

L'Ajournement

une question dans laquelle j'ai signalé que le Congrès mondial de la réadaptation physique aura lieu à Winnipeg en 1980, que de 4,000 à 6,000 délégués seront eux-mêmes des handicapés physiques se déplaçant en chaise roulante, et que les organisateurs du congrès avaient signalé que l'aéroport international de Winnipeg ne ferait pas honneur à la ville s'il n'est pas doté d'installations suffisantes pour recevoir les nombreux congressistes handicapés.

● (2212)

Les réponses du ministre ont été moins que satisfaisantes. Elles étaient très vagues. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé une question similaire pendant la période de questions et le ministre a déclaré que l'objectif du ministère était d'assurer des services appropriés. C'est insuffisant, monsieur l'Orateur.

Les organisateurs du congrès ont déclaré que l'aéroport international de Winnipeg ne fera pas honneur à la ville s'il n'est pas doté d'installations suffisantes pour acheminer les nombreux handicapés physiques qui participeront au Congrès mondial de la réadaptation physique de 1980. Beaucoup de ces handicapés se déplaceront en fauteuil roulant.

Le 19 septembre, j'ai écrit au ministre des Transports (M. Lang) au sujet des difficultés qu'ont les handicapés à l'aéroport international de Winnipeg, que ce soit à la douane, dans les escaliers roulants ou ailleurs. Nous savons que l'aéroport de Winnipeg a été construit dans les années 50, qu'il n'a été terminé que dans les années 60 et qu'à cette époque-là, on ne se souciait pas autant des handicapés et des services spéciaux qu'ils requièrent. J'espère que le secrétaire parlementaire s'engagera fermement ce soir à prendre des mesures provisoires ou permanentes pour faciliter le déplacement des handicapés dans l'aéroport de Winnipeg et ce, avant 1980.

De passage à Winnipeg pour aider les organisateurs locaux dans la planification du Congrès mondial de 1980, M. Ruffner, directeur des communications de la Commission américaine pour les handicapés, créée par le président, a souligné les problèmes très sérieux auxquels ces gens-là doivent faire face. Parmi les quelque 6,000 délégués qui participeront à ce congrès, 500 ou 600 se déplaceront en fauteuil roulant. Les organisateurs doivent aussi résoudre les problèmes que cela causera dans les hôtels.

Le ministère des Transports a affecté 174 millions de dollars à des travaux d'amélioration de l'aéroport de Winnipeg, mais ces travaux ne débiteront qu'en 1982. Je ferai remarquer au secrétaire parlementaire qu'on ferait bien d'affecter une partie de ces fonds à apporter les améliorations nécessaires à l'aéroport pour faciliter le déplacement des handicapés.

J'ai été très troublé de voir que certains articles parus dans les journaux de Winnipeg qualifiaient l'aéroport de «piste de brousse.» Un article du *Winnipeg Tribune* a repris les propos d'un lecteur qui a souvent accompagné des malades ou des handicapés à l'aéroport ou à leur retour chez eux et qui a dit que c'était une honte pour le Canada. Monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas que cet aéroport soit une honte.